



RETRAITE PAR POINTS RETRAITE EN MOINS

RÉSISTONS TOUS ENSEMBLE

C'est une petite phrase passée inaperçue, mais qui pourrait mettre le feu aux poudres si les assurés sociaux, appelés à se mobiliser pour défendre les retraites par la CGT, Solidaires et la FSU, prennent la mesure de ce qu'elle signifie. Dans le débat qui l'opposait à Philippe Martinez à la *Fête de l'Humanité*, samedi 14 septembre, le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, a fait cet aveu : « **Il y a la valeur d'achat et la valeur de service, c'est un peu compliqué en points. Et la valeur de service, se basant sur les salaires, augmentera. Sauf s'il y avait une chute brutale des salaires, s'il y avait une crise, etc.** »

Voilà le type de « garanties » avec lesquelles le nouveau membre du gouvernement espère calmer les critiques du secrétaire général de la CGT. Ce serait en effet une première en France : ainsi, les pensions pourraient chuter en cas de crise économique grave qui affecterait la rémunération des salariés. Or ce scénario est tout sauf improbable, tous les économistes s'accordant à dire qu'une nouvelle crise imminente menace.

Un modèle inspiré par la Suède

Jusqu'alors, notre système de protection sociale s'est pourtant montré remarquablement robuste face aux crises. Une baisse des pensions est en effet une éventualité impensable dans le régime général actuel, puisque la retraite y est calculée sur la base des 25 meilleures années de salaire. Dans un tel système, appelé pour cette raison à « prestations définies », les droits des assurés ne sont pas soumis aux aléas de la conjoncture économique. Et c'est cette force qui lui a permis de jouer un rôle d'amortisseur de crise loué par tous durant celle de 2008-2009 : les pensions, et plus généralement les prestations de Sécurité sociale, n'ont pas flanché.

Tout changerait avec le système à points proposé par Jean-Paul Delevoye, plus proche, bien qu'il s'en défende, d'un système dits « à comptes notionnels » en vigueur en Suède, dont les assurés ont subi une chute des pensions de l'ordre de 10 % entre 2010 et 2014. « *Le principe de base, c'est qu'il s'agit d'un système dit à "cotisations définies", dans lequel chaque génération ne touche pas plus de pension que ce qu'elle a versé en cotisation* », décrypte Pierre-Yves Chanu, ancien élu CGT au Conseil économique, social et environnemental (Cese). À La Courneuve, Jean-Paul Delevoye n'a pas dit autre chose en parlant de son système : « *Si vous avez vingt ans de retraite, vous récupérez la totalité des cotisations que vous versez pendant votre vie de travail* » Soit exactement la logique du système suédois.

Pas de base solide

Le revers de la médaille, c'est que, s'il manque de l'argent pour payer les retraites, ces dernières peuvent baisser. «*En Suède les assurés ne sont pas protégés par une valeur de point*», comme c'était le cas, en France, pour les retraites complémentaires à points des salariés du privé Agirc-Arrco, explique Pierre Pluquin, administrateur CGT de ce régime. Or depuis 2015, l'accord signé par le Medef et la CFDT a mis fin à cette garantie. «*Dans l'accord Agirc-Arrco, il n'y a plus rien qui interdise la valeur nominale du point de baisser*, explique Catherine Perret, secrétaire confédérale de la CGT. *Ce n'est pas être alarmiste que de s'inquiéter que cela soit le chemin choisi par le régime universel et le pilotage qu'il prévoit.*»

Dans un tel système, **les « garanties » avancées par Jean-Paul Delevoye n'ont pas de base solide.** «*Il énumère des principes, mais en même temps aucune n'est intangible*», pointe Régis Mezzasalma, conseiller confédéral CGT. Ainsi de «*la valeur du point (qui) ne pourra pas baisser* », alors qu'une «*règle d'or*» devra dans le même temps «*garantir un solde cumulé positif ou nul par période de cinq années. En cas de déficits, le conseil d'administration (...) sera tenu de prendre les mesures permettant de garantir le respect de cette règle d'or* », stipule le rapport Delevoye. Le tout assorti d'un objectif de stabilité des dépenses de retraites dans le PIB... alors que la proportion de retraités va croître. Idem pour le rendement de 5,5 % promis sur les cotisations, sur lequel le rapport n'est pas vraiment catégorique: «*Le rendement définitif ne pourra être acte qu'en 2024, en fonction des hypothèses économiques qui prévaudront alors.* » Pour Sylvie Durand, responsable de l'Ugict-CGT et spécialiste des retraites, le gouvernement ne joue pas cartes sur table. «*On sait déjà que les 5,5 % vont baisser au fur et à mesure que le nombre de retraités va augmenter. Mais ce que l'on dissimule, c'est que les pensions déjà liquidées (c'est-à-dire les revenus des personnes déjà à la retraite - NDLR) pourront diminuer aussi si le PIB chute*», indique-t-elle, rappelant là encore l'exemple suédois. Et la syndicaliste d'ajouter : «***Le bon système, c'est celui qui prend un engagement sur un taux de remplacement et qui ajuste les ressources pour l'atteindre.***»

Sébastien Crépel (Journal *L'Humanité*, septembre 2019)